La Chapelle

Dernière mise à jour : 04-08-2008

Au milieu du XVIIe siècle, depuis un certain temps déjà, les habitants de Maules, bien que paroissiens de Sâles, forment le projet de construire une chapelle. En 1666, ils adressent une requête à Leurs Excellences de Fribourg, qui écoutent leurs vœux. Le 14 octobre 1666, ils leur concèdent une place prise sur le terrain communal. On se met au travail avec ardeur et avec foi. L’édifice s’élève et quatre ans plus tard, en 1670, le curé Fragnière de Sâles, délégué de l’évêque, bénit le nouveau sanctuaire. Comme l’Eglise ne permet pas la construction d’une chapelle sans fondations (offrandes faites par des fidèles pour l’entretien du clergé, pour les pauvres ou pour l’entretien des églises et chapelles), huit messes furent fondées à Maules dès la pose de la première pierre; plusieurs autres suivirent. Une « messe fondée » consiste à affecter un capital dont les intérêts sont destinés à la célébration de messes. Vers 1690 et 1700, Maules paye au curé 9 écus pour 24 messes, 3 frs pour la messe de François Ecoffey et 2 frs pour celle de Claude Ecoffey. Par testament du 29 janvier 1700, Françoise Michel, fille d’Antoine, donne la moitié de sa fortune à la chapelle avec obligation de dire plusieurs messes, et l’autre moitié aux pauvres de Maules. Cette fortune se monte alors à 618 écus. De même, Joseph Paquier lègue un capital de 640 écus à la chapelle. Vers 1770, Mgr de Montenach autorise l’établissement d’un chapelain à Maules à la condition qu’il dispose d’un logement convenable avec jardin, le bois nécessaire au chauffage et les accessoires d’un communier. M. Progin, ancien chapelain de Sorens, est établi aux Molettes à Vaulruz afin d’élever les enfants de son frère défunt et s’occuper de la terre. Il accepte, à la demande de Maules, de célébrer les messes matinales des dimanches et des fêtes. Il officie de 1773 à 1805, année de sa mort, en se déplaçant à chaque fois depuis les Mollettes. Depuis 1805, les messes sont célébrées à Maules par le curé de Sâles ou son vicaire.